



Newsletter du 2 mars 2026

La FINMA et son directeur sous les feux de la critique. Les relations bilatérales avec l'UE à l'épreuve répétée des urnes. Replacer la capacité de résolution de crise au centre du débat de la réglementation bancaire et autres réflexions. Transparence des personnes morales : un registre pour la forme ?

La FINMA se retrouve sous les feux de la critique. Son directeur, M. Stefan Walter est pointé du doigt pour son style de supervision jugé clivant. Le secteur perçoit son discours sur la solidité du système bancaire suisse comme excessivement alarmiste, ce qui le conduit à prôner une surréglementation. Cette approche accroît la bureaucratie et avec elle les coûts de conformité. L'autorité fait elle aussi face à de nombreuses critiques qui se sont accentuées depuis la chute du Credit Suisse. Le secrétaire général de l'AFBS lui reproche notamment un

durcissement marqué de sa pratique de surveillance, en particulier en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de connaissance du client (KYC), entraînant une charge administrative et des coûts accrus pour les établissements, ainsi qu'un risque de perte d'attractivité de la place financière suisse et de départ de certains clients internationaux. La FINMA serait bien inspirée de ne pas rester sourde à ces critiques, faute de quoi elle pourrait un jour manquer d'établissements à surveiller.

- [Bilanz](#) / [NZZ](#) / [finews.ch](#)

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne franchissent une étape importante : les États membres de l'UE ont donné leur accord politique au nouveau paquet d'accords bilatéraux négocié ces dernières années, ouvrant la voie à sa signature. La balle passera ensuite largement du côté suisse : le Conseil fédéral devra soumettre le dossier au Parlement, puis très probablement au peuple. Cette dernière étape ne s'annonce pas comme un long fleuve tranquille, compte tenu de la sensibilité politique du sujet. La Suisse devra

concilier les avantages économiques de la voie bilatérale avec les craintes d'une part de la population liées à la pression démographique, à la reprise de règles européennes et à la souveraineté nationale. Outre l'accord lui-même, nous voterons dans les prochains mois sur différentes initiatives liées aux relations européennes qui impactent le dispositif bilatéral. C'est donc au peuple qu'il reviendra de trancher, à plusieurs reprises, l'avenir des relations bilatérales.

- [Le Temps](#) / [AGEFI](#) / [Le Temps](#)

- [NZZ](#) / [NZZ](#) / [SRF](#)



À la suite de la crise de Credit Suisse, le débat sur la réglementation bancaire s'est largement focalisé sur un renforcement des exigences de fonds propres pour les établissements d'importance systémique. M. Christoph Blocher, ancien conseiller fédéral, prône la scission des activités internationales d'UBS afin d'en réduire le caractère systémique, de sorte que l'État puisse, le cas échéant, la laisser faire faillite. Certains observateurs estiment quant à eux qu'il est vain de traiter uniquement les symptômes et plaident pour une réflexion plus globale sur l'architecture du dispositif prudentiel, afin d'améliorer la capacité de résolution de crise sans affaiblir la

- [Tribune de Genève](#)

L'ABPS avait récemment exposé sa [position](#) sur l'OTPM dans le cadre de la procédure de consultation. Dans une chronique, le professeur Carlo Lombardini se montre lui aussi sceptique. Selon lui, la future LTPM, qui introduit un registre suisse des ayants droit économiques, n'aura qu'une utilité pratique limitée. Les autorités et les intermédiaires financiers disposent déjà en grande partie des informations nécessaires grâce aux obligations existantes de diligence en matière de lutte contre le blanchiment

- [Le Temps](#)

compétitivité internationale de la place financière. Parallèlement, le Parlement cherche à inscrire durablement dans la loi l'instrument de soutien de liquidité (*Public Liquidity Backstop*) mis en place dans l'urgence lors de la reprise de Credit Suisse, destiné à stabiliser une banque systémique en cas de crise. Cette évolution est débattue : d'un côté, elle vise à éviter de recourir à nouveau au droit d'urgence et à renforcer la sécurité du système, mais de l'autre, elle soulève la question du partage des risques entre l'État et les banques. L'ABPS est favorable à l'introduction d'un PLB réservé aux cas qui menacent la stabilité du système financier, soit aux SIB.

- [NZZ](#) / [tippinpoint.ch](#) / [TagesAnzeiger](#)

d'argent, de sorte que le nouveau registre risque surtout de formaliser des données déjà connues. Il est à craindre que la qualité et la mise à jour des informations reposent largement sur les déclarations des sociétés elles-mêmes, ce qui réduit fortement l'efficacité du dispositif. Il en conclut que la LTPM répond surtout à des pressions et standards internationaux plutôt qu'à un besoin réel d'amélioration substantielle de la lutte contre la criminalité financière.

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) compte 7 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.

Les membres de l'ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.